

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024
Direction des affaires générales et des services à la population / Pôle subventions de projets	Domaine de compétence : 7.5 – Subventions.
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoint, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p>
Objet : Subvention « Rugby - Héritage 2023 »	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre du Programme « Rugby - Héritage 2023 », pour travaux de rénovation des équipements sportifs dédiés à la pratique du rugby.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de service de l'ANS n° 2024-ES-03 du 2 avril 2024 relative au programme « Rugby - Héritage 2023 » ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 1 (« Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer ») du jeudi 23 mai 2024 ;

Considérant que le programme « Rugby - Héritage 2023 » vise à soutenir la création/rénovation d'équipements sportifs dédiés à la pratique du rugby ;

Considérant que le programme « Rugby - Héritage 2023 » finance à hauteur de 50 % maximum dans la limite d'un montant plafond de 100 000 € par projet, et sous réserve d'une participation du porteur de projet à hauteur de 20 % du montant de l'opération ;

Considérant que la commune d'Etaples-sur-mer a pour ambition d'améliorer ses installations du rugby, ainsi que les équipements dédiés à cette pratique, dans le but de garantir des conditions optimales tant pour les membres du club que pour les autres utilisateurs tels que les écoles primaires, le collège, les centres de loisirs, etc. La démarche communale est également guidée par la volonté de fidéliser les licenciés du club en leur offrant des infrastructures modernes et adaptées à leurs besoins ;

Considérant que les travaux envisagés ci-après, sur 2 ans (2024 et 2025) sont essentiellement axés sur un objectif de réduction de la consommation énergétique, dans le respect de critères de développement durable et écologiques :

1. Rénovation de l'éclairage du terrain des Bergeries.
2. Changement du système de chauffage et de production d'eau chaude pour les vestiaires et le club house.
3. Isolation du club house.
4. Mise en place d'une tribune-box, conçue sur la base d'un container 40 pieds pouvant accueillir entre 60 et 80 places.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le principe de réalisation des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

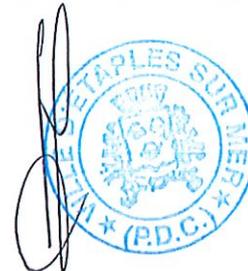
Dépenses prévisionnelles HT		Recettes (€)	Prévisionnel	Taux
Travaux	220 470,18 €	ANS	100 000,00 €	45.36
		Département 62	66 141,05 €	30.00
		Fédération Départementale de l'Énergie 62	Demande de financement en cours	
		Participation ville	54 329,13 €	24.64
Total	220 470,18 €	Total	220 470,18 €	100.00

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Agence nationale du sport au titre du programme « Rugby - Héritage 2023 », à hauteur de 100 000 €, soit une subvention de 45,36 % du montant des travaux HT ;
- de s'engager à prendre en charge la part qui incombe à la commune, soit un minimum de 20 % du montant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- d'inscrire le montant de ces dépenses aux budgets communaux 2024 et 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

